
Programme de Formation

Habilitation électrique B0 H0 H0V

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : E-learning

Contenu pédagogique



Public visé

Tous les **collaborateurs non-électriciens** dont les activités les amènent à évoluer à proximité d'installations électriques en :

- **très basse tension** (de 0 à 50 volts),
- **basse tension** (de 50 à 1000 Volts),
- **haute tension** (au-delà de 1000 Volts)

sont concernés, sans pour autant agir sur un organe électrique. L'ensemble des opérations est d'ordre « *non-électrique* ».

Cette formation permettra aux participants d'acquérir les éléments nécessaires pour se prémunir du **risque électrique** par une analyse approfondie des risques présents dans leur environnement de travail.



Objectifs pédagogiques

Cette formation a pour but d'habilier les collaborateurs non-électriciens à travailler en toute sécurité. À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- **Analyser et appréhender** le facteur « risque électrique » dans leur environnement de travail selon l'Article D.3.1.9.2 de la norme NFC 18-510,
- **Connaître, appliquer et faire respecter** les prescriptions de la norme NFC 18-510 visant à se protéger contre le risque électrique,
- **Comprendre** les limites de leurs attributions et leurs domaines d'intervention sur les installations électriques existantes,
- **Différencier** les domaines de tension et les opérations d'ordres électriques et non-électriques,
- **Se prémunir** du risque électrique lié à l'utilisation d'outils manuels, portatifs ou mécaniques,
- **Nommer un surveillant** de sécurité et/ou de limite,
- **Adopter une conduite appropriée** en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.



Description

La formation **Habilitation B0 H0 H0V - Exécutant** est conçue pour les collaborateurs non-électriciens. Elle se déroule sur une journée de **7 heures** et permet d'approfondir la connaissance des **risques électriques** en milieu de travail. Le programme est structuré autour des modules suivants :

Module 1 – Thèmes communs

- **Grandeurs électriques** rencontrées lors des différentes opérations,
- **Effets du courant sur le corps humain** : électrisation, électrocution, brûlure,
- **Ouvrages ou installations** : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels,
- **Zones d'environnements** et leurs limites,
- **Habilitation** : principe, symboles, limites et formalisation,
- **Prescriptions de sécurité** associées aux zones d'environnement et aux opérations,



- **Protection collective** : mesures, équipements et signalisation,
- **Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...)** : risques et mise en œuvre,
- **Incendies et accidents** sur ou près des ouvrages et installations électriques,
- **Évaluation du risque électrique.**

Thématique pratiques

Module 4 - Référentiel INRS

- **Acteurs concernés par les travaux** : rôle et fonction,
- **Habilitation indice 0** : limites, analyse des risques et mesures de prévention.

Base réglementaire

- Décret n°2010-1118 du 22 septembre 2010,
- Articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail,
- NORME NFC18-510 (Janvier 2012),
- Documents INRS (ED6127 et ED6187).



Prérequis

Aucune compétence préalable n'est requise, hormis une **maîtrise de la langue française** pour pouvoir suivre le contenu théorique et pratique de la formation.



Modalités pédagogiques

La formation utilise une approche **participative**, favorisant les échanges entre participants pour un **apprentissage enrichi**. Les apports théoriques sont complétés par des mises en pratique concrètes, permettant aux stagiaires d'appliquer immédiatement les concepts appris.

Les formateurs encouragent les discussions autour des **expériences professionnelles** des participants pour une meilleure assimilation des connaissances.



Moyens et supports pédagogiques

Pour assurer une **formation de qualité**, plusieurs moyens et supports pédagogiques sont mobilisés :

- **Une salle de formation** équipée d'un vidéoprojecteur et de supports visuels tels que tableaux et storyboards.
- **Des documents normalisés** qui servent de référence pour la mise en pratique des normes de sécurité.
- **Des maquettes pédagogiques** qui permettent des exercices pratiques et une meilleure compréhension des enjeux liés à la sécurité électrique.
- **Des équipements de protection individuelle**, tels que des gants, des écrans faciaux et d'autres matériels de sécurité, sont fournis pour garantir la sécurité des participants lors des exercices pratiques.



Modalités d'évaluation et de suivi

Les participants seront évalués par le biais de **questionnaires à choix multiples (QCM)** pour les aspects théoriques. Pour les compétences pratiques, plusieurs évaluations seront effectuées en fonction du type d'habilitation et du groupe.

Les conditions de réussite incluent la participation à l'intégralité de la formation et l'obtention d'un **résultat satisfaisant** aux évaluations.



Informations sur l'admission

Les candidats intéressés sont invités à s'inscrire en consultant notre site internet ou en prenant contact directement avec notre organisme. Pour garantir une admission réussie, il est recommandé de :

- **Déterminer et attribuer** le type d'habilitation adéquat en fonction des tâches à accomplir et des responsabilités à assumer.
- **Vérifier les conditions d'accessibilité** et engager une discussion sur les adaptations nécessaires

en cas de situation de handicap.



Informations sur l'accessibilité

Notre centre de formation est **idéalement situé** à **Saint-Maur-des-Fossés**, à seulement **3 minutes à pied** de la gare RER **Saint-Maur Créteil**. Cette proximité avec les transports en commun facilite l'accès pour nos apprenants, qu'ils viennent de la région parisienne ou d'ailleurs.

Nos locaux sont conçus pour garantir une accessibilité optimale :

- **Accès PMR** : Entrées et circulations adaptées aux personnes à mobilité réduite,
- **Sanitaires adaptés** : Toilettes accessibles aux normes PMR,
- **Signalétique claire et visible** : Informations visuelles et directionnelles adaptées,
- **Stationnement** : Places de parking réservées aux personnes en situation de handicap,
- **Équipements spécifiques** : Mise à disposition de sièges ergonomiques si nécessaire.